



## Des repères pour construire des parcours d'éducation artistique et culturelle

Dans un contexte marqué par l'urgence écologique, l'urgence sociale et l'urgence démocratique, plus que jamais, l'éducation au sensible est indissociable d'un projet éducatif émancipateur.

---

## **LES DROITS CULTURELS : LA CULTURE PARTOUT, POUR TOUS, ENTRE TOUS**

Les droits culturels font partie des droits de l'Homme. « Universels, indissociables, interdépendants et intimement liés », ils puisent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

Il s'agit bien de favoriser les relations entre toutes les expressions culturelles. Même si les droits culturels sont des droits individuels, leur mise en œuvre doit permettre aux personnes, libres et dignes, seules ou en collectifs, de prendre une part active, avec leur culture et celle des autres, à la vie commune.

### **Dès lors, 4 axes prioritaires sont déterminants :**

- Permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture et à celle des autres ;
- Favoriser la liberté d'expression artistique ;
- Élaborer collectivement le désir et les moyens de faire humanité ensemble ;
- Favoriser les interactions entre les cultures des personnes.

## **DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UNE EXIGENCE DÉMOCRATIQUE**

Le rapport à l'art et aux ressources culturelles est encore trop souvent marqué par une forme « d'intimidation » vis-à-vis des lieux, de leurs codes, de leur fonctionnement. C'est donc une exigence démocratique que de travailler à « décomplexer » ce rapport par des parcours de sensibilisation co-construits avec les personnes, fondés sur le plaisir et la curiosité.

La fréquentation des artistes, des techniciens et des artisans des métiers artistiques, comme la possibilité de vivre des expériences sensibles par la pratique, doivent permettre l'émancipation de chacun, par la transmission de connaissances, de savoirs et de techniques. L'éducation artistique et culturelle contribue à aider les enfants et les jeunes à se représenter leur place et leur fonction dans la vie sociale, économique et politique.

### **L'éducation artistique et culturelle permet en effet :**

- De se connaître soi-même et se définir dans sa singularité ;
- De développer son intelligence sensible et créative ;
- D'enrichir sa pensée et ses connaissances ;
- D'accéder au sens, à l'imaginaire, au symbolique ;
- D'élargir sa sensibilité, de dépasser l'émotion immédiate et primaire ;
- D'exercer ses capacités d'expression, de jugement critique et esthétique et d'émerveillement ;
- De comprendre le monde à travers ses représentations, de découvrir d'autres cultures, de les reconnaître en égale dignité ;
- De développer son écoute, sa réceptivité et le respect des autres ;
- D'apprendre les valeurs de la coopération plutôt que celles de la compétition.

# EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES, ACTION CULTURELLE... DE QUOI PARLE-T-ON ?

## L'éducation artistique et culturelle

La circulaire de 2013<sup>1</sup> définit les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La **rencontre** avec les œuvres et les artistes. [...] L'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales [...]. Cette rencontre ne prend tout son sens que si elle est soutenue par un accompagnement, une médiation.
- La **pratique** d'un art. Dans le cadre scolaire ou périscolaire, comme dans celui des pratiques en amateurs, elle doit permettre la confrontation individuelle et collective à un processus de création.
- L'**acquisition** de connaissances et de savoirs. Il s'agit de favoriser l'appropriation d'un champ artistique par la connaissance de son histoire, de ses métiers, de son économie, de l'évolution de ses formes...

La circulaire précise également de nombreuses modalités de mise en œuvre.

La charte pour l'éducation artistique et culturelle, concise et précise, rappelle l'essentiel dans ses 10 articles<sup>2</sup>.

## Les enseignements artistiques

**Dans le cadre scolaire**, ils regroupent, sous une même dénomination, les disciplines obligatoires du collège (« Éducation musicale » et « Arts plastiques »), l'enseignement « Arts appliqués et cultures artistiques » de la voie professionnelle du lycée et les enseignements artistiques des voies générale et technologique du lycée (enseignements d'exploration « Création et activités artistiques », « Création et culture design », « Arts du cirque » en classe de seconde ; enseignements facultatif ou de spécialité en Arts du cirque, Arts plastiques, Cinéma et Audiovisuel, Danse, Histoire des arts, Musique et Théâtre).

**Hors temps scolaire**, ils rassemblent l'enseignement dispensé dans plus de 1 000 établissements publics d'enseignement artistique, mobilisant plus de 25 000 enseignants et 280 000 élèves tous enseignements confondus. Ces enseignements sont destinés à la formation des amateurs, et sont complétés par l'enseignement spécialisé supérieur qui forme des professionnels des professions artistiques ou de l'enseignement.

## L'action culturelle

Conçue en fonction des territoires, avec et pour les habitants concernés, l'action culturelle ou inter-culturelle regroupe l'ensemble des actions qui permettent aux personnes, à travers des rencontres respectueuses des cultures de chacun, de gagner en liberté, en dignité et en reconnaissance. Cela peut prendre la forme de rencontres avec des œuvres ou leurs auteurs et/ou la compréhension des processus de création (pour les arts), ou aux phénomènes scientifiques et techniques et à leurs enjeux (pour la culture scientifique et technique), la découverte de recettes de cuisine, de jardinage ou de récits patrimoniaux...

L'éducation populaire articule l'éducation artistique et l'action culturelle.

---

1- [Circulaire de l'Éducation nationale n° 2013-073 du 3 mai 2013](#)

2 - Télécharger la [Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#)

## EAC : QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Dans les années 60 et 70, de nombreuses expérimentations naissent à l'initiative notamment des artistes et des mouvements d'éducation populaire.

Depuis une cinquantaine d'années, des textes officiels ont construit les politiques d'EAC :

**1974** : création des CHA (classes à horaires aménagés) ;

**1983** : protocole d'accord entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ;

**Années 90** : développement de dispositifs (comme « Lycéens au cinéma »), et appel aux partenariats locaux ;

**Années 2000** : le plan Lang-Tasca ambitionne la généralisation de l'EAC, généralise l'ouverture aux intervenants extérieurs et met l'accent sur la formation ;

**2013** : la loi de refondation de l'école apporte enfin une définition de l'EAC, vise une mise en cohérence des enseignements et activités, instaure le « parcours » comme référence, de la maternelle à l'université ;

**2018** : lancement du plan et du label « objectif 100% EAC » et création de l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle.

## UN PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le parcours d'éducation artistique et culturelle doit répondre à des caractéristiques qui en garantissent l'intérêt pour les enfants et les jeunes :

- Il est inscrit dans la **durée** : le parcours est composé d'une « collection d'expériences » reliées les unes aux autres, et peut s'effectuer tout au long de la scolarité et même au-delà. Tout au long du parcours, l'enfant et le jeune ont droit à des périodes d'inappétence et à des pauses. Mais tous les acteurs qui les accompagnent se doivent d'éveiller et entretenir leur curiosité, et de les accompagner vers l'autonomie.
- Il est co-construit dans le cadre d'une **démarche de projet** avec les partenaires : équipes enseignantes et éducatives, équipes artistiques, structures culturelles, médiateurs de l'éducation populaire, services de l'État, collectivités locales, parents, enfants et jeunes.
- Il est, autant que possible, le fruit d'un **travail d'équipe** et ne peut pas reposer que sur le travail militant d'un membre de la communauté éducative.

- Il considère **l'enfant dans la globalité de ses temps de vie**, intégrant les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, et familial. Les équipes éducatives se doivent de tenter de mettre en lien et en cohérence toutes ces étapes.
- Il s'attache à **valoriser une trace, une mémoire** du parcours. Cette trace peut prendre la forme d'un « carnet de voyage », d'un blog, d'un « making-of », doit privilégier l'expression personnelle et s'attacher à conserver elle-même une dimension artistique.
- Il nécessite un effort permanent de **formation des différents acteurs**, autant que possible lors de sessions conjointes.
- Il est suivi et évalué par un comité de pilotage constitué de l'ensemble des acteurs mobilisés.

### LES DISPOSITIFS D'EAC

Les services de l'État et les collectivités ont mis en place, au fil des années, de nombreux dispositifs d'EAC.

« Classes à projet artistique et culturel », « Résidences d'artistes », « Ateliers artistiques en collège et en lycée », « Jumelage », « Contrat Local d'Éducation Artistique », « École au cinéma, collège et cinéma, lycéens et apprentis au cinéma »... ces dispositifs sont nombreux.

On pourra retrouver les principaux sur le site d'[Eduscol](#). Toutefois, certains dispositifs peuvent varier selon les territoires : ne pas hésiter à consulter les sites internet des Drac et des Rectorats.

### D'AUTRES DISPOSITIFS NON SPÉCIFIQUES À L'EAC

L'Etat a également mis en place des dispositifs plus conjoncturels, liés aux « vacances apprenantes et culturelles », ou au « Plan mercredi ».

## D'INNOMBRABLES RESSOURCES EN LIGNE

Il existe une multitude de ressources disponibles en ligne. Loin de toute exhaustivité, on pourra utilement consulter les sites suivants :

### Autour des droits culturels

- <http://liguenouvelleaquitaine.org/droits-culturels-et-territoires/> (Jean-Michel Lucas et Aline Rossard ont conduit avec la Ligue Nouvelle Aquitaine et le Conseil Régional, une expérimentation longue et très documentée)

### Ressources généralistes

- <https://educateurs.lumni.fr/> (partenariat France TV Éducation / Ligue de l'enseignement)
- <https://www.france.tv/spectacles-et-culture/> (émissions, séries, captations)
- [www.histoiredesarts.culture.fr](http://www.histoiredesarts.culture.fr) (5 000 ressources disponibles)
- <https://www.edutheque.fr/accueil.html> (ressources pédagogiques)

### Spectacle vivant

- [www.numeridanse.tv/accueil](http://www.numeridanse.tv/accueil) (danse / vidéothèque internationale et pistes pédagogiques)
- <https://data-danse.numeridanse.tv/> (danse / plateforme numérique interactive)
- <https://fresques.ina.fr/danses-sans-visa/> (danse / histoire mondiale des danses et vidéos)
- <https://cnac.tv/> (cirque / ressources vidéos)
- <http://www.rueetcirque.fr/> (cirque / documentation générale)
- <https://www.artcena.fr/artcena-replay> (arts de la scène, de la piste et de la rue / parcours d'artistes et reportages)
- <https://www.arte.tv/fr/arte-concert/> (musiques / 600 concerts en accès libre)
- <http://artsalive.ca/fr/> (arts de la scène / vidéos, jeux et ressources éducatives)
- <https://fresques.ina.fr/en-scenes/> (spectacle vivant / histoire et vidéos)

### Arts plastiques et visuels

- <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Arts-plastiques/Les-Arts-plastiques-en-France/Les-Fonds-regionaux-d-art-contemporain> (art contemporain / ressources pédagogiques)
- <https://www.louvre.fr/oal> (arts / dossiers multimédias interactifs de découverte)
- <http://www.surlimage.info/> (image / écrits et ressources)
- <https://eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/juillet-2019/panorama-des-expositions-virtuelles> (expositions / panorama des expositions virtuelles)
- <http://espacevirtuel.jeudepaume.org/> (créations pour le web / expositions en ligne)
- <https://www.panoramadelart.com/> (arts / 55 000 images, des conférences, des ressources)

## Livre et lecture

- <http://classes.bnf.fr/> (livre et littérature / ressources pédagogiques)
- <https://www.leoccitanie.org/> (lectures audio et vidéo, albums)
- <https://fill-livrelecture.org/dossier-education-artistique-et-culturelle-place-au-livre/> (« EAC, place au livre ! » : ressources diverses)
- <https://centrenationaldulivre.fr/> (ressources diverses)
- <http://www.citebd.org/> (ressources pédagogiques)
- <https://www.partir-en-livre.fr/> (livre jeunesse / ressources pédagogiques)

## Image et cinéma

- <https://histoire-image.org/> (histoire / 5 siècles d'histoire par l'image)
- <https://nanouk-ec.com/> (cinéma / plateforme pédagogique pour « école et cinéma »)
- <https://upopi.ciclic.fr/> (image et cinéma / des outils pour comprendre, analyser, jouer, voir)
- <https://www.ersilia.fr/> (cinéma et image / plateforme collaborative d'éducation aux images)
- <https://www.passeursdimages.fr/> (cinéma / dispositifs institutionnels, ressources)
- <https://www.tenk.fr/> (cinéma / plateforme SVOD dédiée au documentaire d'auteur)
- <https://www.agencecm.com/pages/index.php/leducation-au-cinema-en-classe/> (cinéma / outils pédagogiques)

## **DES REPÈRES POUR CONSTRUIRE DES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

---

La Ligue de l'enseignement réunit des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour une éducation du futur, émancipatrice, humaniste, solidaire, écologique, laïque et démocratique. Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 21 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale. Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets. Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi. Rejoignez-nous...

---

**Ligue de l'enseignement**  
**3 rue Juliette Récamier**  
**75341 Paris cedex 07**  
**01 43 58 97 51**  
**Courriel : [cbourgoin@laligue.org](mailto:cbourgoin@laligue.org)**